



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240424-B20240423\_03\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-trois avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le quinze avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, M. Maurice LORENTZ,  
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA (arrivée au point 14), MM. Benoit STEINMETZ, David ROBINET,

### Absent avec procuration : ./.

Etaient excusés : Michel HERGAT, Guy KREMER, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de votants : 7

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etaient absents : Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Manon TURPIN, service communication



### **3. Objet : Tableau des emplois**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

#### **1- Pôle juridique**

Afin de procéder au recrutement d'un agent titulaire suite à la vacance du poste de Directeur de Pôle Juridique, il convient de créer un poste sur le grade d'attaché territorial.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, un poste d'attaché territorial, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## **2- Pôle Enfance et Social**

En juin 2023, il a été recruté à titre temporaire une adjointe d'animation au Pôle Enfance et Social en tant qu'agent contractuel.

L'agent donnant satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent du grade d'adjoint d'animation. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, un poste d'adjoint d'animation, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote: Pour : 7  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 24 avril 2024

Le Président,

Michel PAQUET

